



## Guide de la mobilité académique

**Cursus ICM** 

Transfert de crédits et double-diplômes

**International - France** 



**Edition novembre 2017** 



**Préambule** p 4 1. Partir étudier hors école pendant le cursus ICM p 5 Le semestre 7, principale fenêtre de mobilité académique internationale/ Partir en 3<sup>ème</sup> année/ Mobilités académiques en France p 10 2. Destinations partenaires à l'international Partenariats Erasmus/ Partenariats hors-Europe/ Partir en stage dans une université partenaire 3. Calendriers et procédures p 14 Calendrier pour un départ au S7 / Procédure de sélection pour les mobilités S7 / Calendrier pour un départ en double-diplôme/ Procédure de sélection des projets de double-diplôme 4. Vademecum du transfert de crédits (S7) p 17 Combien de crédits valider / Focus sur le plan d'études 5. Financer votre mobilité internationale p 18 Bourses Erasmus/ Bourses régionales EXPLORA'SUP/Programmes FITEC/Autres sources de financement 6. Démarches administratives et sécurité p 20 Démarches scolarité EMSE/Couverture santé/Assurances/Documents d'identité et visas/sécurité 7. Vos interlocuteurs p 22 Direction des Formations: pôle international et pôle scolarité/ Représentants élèves/Experts pays/Experts scientifiques/Etablissements partenaires/Elèves ICM et entrants internationaux 8. Outils pour préparer votre mobilité p 24 Ressources EMSE online/ Liens utiles

Annexe : Procédure détaillée de répartition sur les destinations pour les départs en S7

p 25

## En préambule :

La validation d'un quitus international est une obligation pour tout élève ingénieur ICM de nationalité française ou binational effectuant les 3 ans du cursus. La durée minimale de présence à l'étranger permettant de valider le quitus est de 12 semaines cumulées. Une mobilité internationale d'au moins 3 mois doit permettre à chaque élève-ingénieur d'appréhender très concrètement les enjeux, la richesse mais aussi les difficultés d'une immersion interculturelle, et d'acquérir des compétences précieuses dans la perspective d'un travail en contexte international. Il est tout à fait possible de cumuler plusieurs expériences internationales au cours du cursus si une première expérience de mobilité a suscité l'envie de repartir.

Tout projet de mobilité doit se préparer à l'avance en intégrant de multiples paramètres. Il implique de nombreuses démarches et s'inscrit dans un cadre bien particulier (règlement de scolarité, timing, procédure de sélection interne et externe). Le présent guide a pour but de vous aider à vous repérer dès votre arrivée en cursus ICM.

Après consultation, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions d'amélioration.

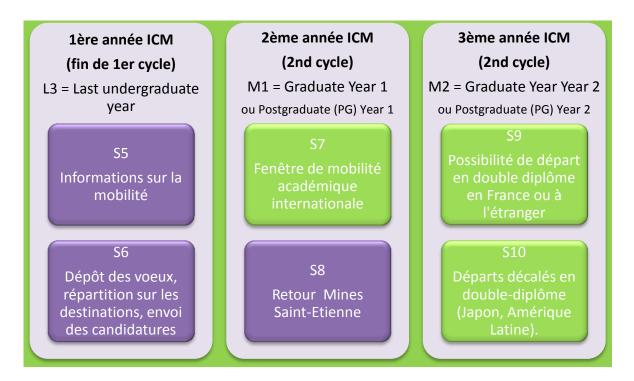
#### Rappel:

Il est possible de valider son quitus international de deux manières :

- **Stage** de 2<sup>ème</sup> ou de 3<sup>ème</sup> année à l'étranger, dans une entreprise ou une université
- **Mobilité académique à l'étranger :** vous suivez des cours sur un campus partenaire de Mines Saint-Etienne. Les crédits validés sur le campus d'accueil sont transférés et se substituent à ceux que vous auriez validés à l'école. La fenêtre de mobilité privilégiée pour les départs académiques est le **semestre 7** (début de la deuxième année ICM).
- → Ce guide aborde tous les aspects d'un projet de mobilité académique, à l'international principalement. Les scolarités extérieures en France sont également abordées, les procédures de sélection et les calendriers étant globalement identiques.
- → Le cadre est posé dans les sections 1 et 2. Vous pourrez vous référer aux sections suivantes selon l'état d'avancement de vos projets.

<u>Texte de référence : Règlement de scolarité des formations d'ingénieur</u> disponible sur la plateforme pédagogique CAMPUS

## 1. Partir étudier hors école pendant le cursus ICM :



## Le semestre 7, principale « fenêtre de mobilité » académique internationale

Dans la foulée de la 1ère année, consacrée à l'acquisition du socle de connaissances communes, un semestre passé à l'étranger vous permet de commencer à diversifier votre parcours de formation tout en découvrant un nouvel environnement linguistique et culturel. En règle générale, une cinquantaine d'élèves ICM choisissent chaque année de vivre cette première expérience internationale sur l'un de nos campus partenaires en Europe, en Asie, sur le continent américain, ou plus récemment en Afrique. De nouvelles destinations sont proposées chaque année, en liaison avec l'évolution de l'activité internationale de l'école.

#### Partir, revenir: quelles dates?

Beaucoup de disparités d'un campus à l'autre...il faut jongler avec les calendriers universitaires de chaque partenaire. Les périodes d'examen du campus d'accueil sont à prendre en compte dans la planification du séjour.

Les dates de mobilité peuvent s'échelonner de juillet à mars selon les calendriers académiques de nos partenaires. Deux périodes tampon du calendrier ICM permettent de s'ajuster à ces contraintes : la période d'été qui suit la 1<sup>ère</sup> année ainsi que l'inter-semestre de 2<sup>ème</sup> année.

#### Retour entre fin décembre et début mars :

Vous rejoignez le cursus dès la fin de vos cours et examens sur le campus d'accueil, entre décembre et fin février. Retour imposé en mars au plus tard pour commencer le parcours Défi en S8.

#### Quels cours choisir?

Le séjour d'études à l'étranger est avant tout une immersion culturelle et linguistique, mais le choix des cours doit aussi s'articuler avec votre formation d'ingénieur ICM. Il faut croiser les possibilités offertes par le campus d'accueil (tous les cours ne sont pas accessibles aux étudiants en échange) et les exigences de Mines Saint-Etienne pour le transfert de crédits :

#### Quel niveau?

Au semestre 7, vous êtes en équivalence de master 1<sup>ère</sup> année. Il est possible de sélectionner des cours de fin de 1<sup>er</sup> cycle (licence/undergraduate/Bsc) ou début de 2<sup>ème</sup> cycle (master/graduate ou postgraduate selon les terminologies). Sur les campus qui utilisent cette terminologie, le 1<sup>er</sup> cycle dure 3 ou 4 ans.

Dans d'autres pays, le diplôme d'ingénieur s'obtient en 5 ans, sans subdivision entre niveau licence et master. Il faudra de préférence choisir des cours de 4<sup>ème</sup> année. Il faut cependant garder à l'esprit que la formation « d'ingénieur généraliste » est une spécificité bien française : partout ailleurs, les élèves ingénieurs se spécialisent dès le début de leur formation. Il ne faudra donc pas hésiter à choisir des cours d'un niveau peu avancé dans les spécialités que vous abordez pour la 1<sup>ère</sup> fois, qui plus est enseignées dans une langue étrangère

#### Quelles disciplines?

Il vous est laissé une grande latitude dans le choix des cours. Ils doivent cependant obligatoirement relever des disciplines suivantes : **ingénierie**, **sciences**, **management**, **sciences sociales**. Les cours de langue ne sont pas obligatoires, car tout élève parti en mobilité internationale valide automatiquement ses crédits de langues vivantes du semestre 7. Vous pouvez choisir de suivre des cours dans d'autres disciplines (dont LV), mais les crédits acquis ne seront pas pris en compte par l'école des Mines.

#### Qui valide le programme de cours ?

Avant le départ, vous devez établir un projet de plan d'études et le faire valider par un enseignant-chercheur. Cet enseignant-chercheur sera votre tuteur pédagogique. Il vous appartient de solliciter un tuteur compétent dans la discipline principale choisie sur le campus d'accueil. Ce tuteur devra particulièrement s'assurer que vous avez les prérequis pour suivre les cours sélectionnés.





## Partir en 3<sup>ème</sup> année

#### Mobilités internationales en transfert de crédits :

### Elles sont considérées comme dérogatoires en 3<sup>ème</sup> année.

Quelques destinations partenaires accueillent des entrants de niveau M2 uniquement : seuls les élèves souhaitant accéder à l'offre de cours de ces destinations pourront déposer une demande de départ en S9. La liste de ces destinations est réactualisée et communiquée en temps utile chaque année.

Quelques départs en transfert de crédit en S10 peuvent être autorisés. Ces départs tardifs impliquent une prolongation de scolarité avec réinscription payante, sans obtention d'un deuxième diplôme. L'école ne souhaite donc pas les encourager. La sélection des dossiers s'effectue courant mai en S8. Les candidats au départ doivent déposer leur demande au plus tard fin mai, après un entretien de motivation avec la coordinatrice de la mobilité. Le jury de sélection examine les demandes en tenant compte des paramètres suivants :

- limitation du nombre de départs \$10 à une douzaine
- motivations de chaque candidat pour ce départ dans des conditions dérogatoires (premier projet de mobilité non abouti, responsabilités associatives, contraintes de santé...)
- répartition optimale des candidats sur les destinations ouvertes (procédure identique à celle appliquée au TC S7).

#### Programmes de double-diplômes :

Mines Saint-Etienne a signé des conventions de double-diplôme avec un certain nombre d'établissements partenaires en France et à l'étranger. Chaque convention prévoit des modalités spécifiques en termes de calendrier et de conditions de validation, mais on retrouve certaines constantes :

- Forte sélectivité basée sur l'excellence académique: nos partenaires s'attendent à examiner d'excellents dossiers et se réservent le droit d'effectuer une sélection finale suite à l'envoi de la pré-sélection effectuée par le comité des études ICM.
- Prolongation de la durée des études d'un an en moyenne pour l'obtention des deux diplômes. A noter : certains de nos partenaires de l'hémisphère Sud démarrent l'année universitaire entre janvier et mars (Japon, Brésil, Chili...). Un élève qui a intégré ICM en septembre 2017 démarrera alors son cursus chez le partenaire début 2020 et ne sera pas diplômé avant fin 2021, voire début 2022.
- Les élèves sont soumis au cahier des charges de l'université d'accueil pour le projet de fin d'études. Pour les parcours internationaux, cela implique dans la majorité des cas une présence sur le campus ou tout du moins dans le pays d'accueil pendant la période de stage, et un stage parfois plus proche de milieux de la recherche que de ceux de l'entreprise. Ce stage est validé en équivalence du travail de fin d'études ICM.
- Nos conventions internationales de double-diplôme prévoient une dispense de droits de scolarité sur le campus d'accueil (à l'exception des conventions signées avec le Royaume-Uni). Les droits de scolarité sont réglés à l'école en début d'année pendant toute la durée des études à l'étranger jusqu'à validation finale du travail de fin d'étude. Pour les double-diplômes en France, pas d'exemption de droit systématique dans l'établissement d'accueil. Chaque convention prévoit des modalités spécifiques.

Mines Saint-Etienne a actuellement 16 conventions internationales de double-diplôme en cours de validité pour la mobilité sortante :

#### • En Europe:

ETSI Industriales UP Madrid/ Politecnico di Torino/ Cranfield University/ AGH University Krakow.

#### • Hors d'Europe:

Seoul National University/ Korea Advanced Institute of Technology/ Kyushu Institute of Technology/ UniAndes Bogota/ PUC Chile/ Universidad Buenos Aires/ Escola Politecnica da USP/ Escola Politecnica da UFRJ/ PUC Rio de Janeiro / UniCamp, Campinas, Brésil/Ecole Polytechnique de Montréal/ Ecole de Technologie Supérieure Montréal.

#### Tentés par un double-diplôme ?

Attendez-vous à faire l'objet d'une sélection qui prendra en compte vos résultats depuis votre intégration dans toutes les disciplines (GPA minimum requis = 3).

Vous devrez également vous interroger sur votre motivation, sur votre capacité à vivre une expatriation de longue durée et sur ses conséquences en termes de première insertion professionnelle, puisque vous aurez dans la plupart des cas effectué votre dernier stage à l'étranger. Enfin, le coût d'une scolarité internationale prolongée n'est pas à négliger.

Afin de faciliter la réflexion des candidats potentiels, une réunion d'information ainsi que des temps d'échange individuels sont organisés en fin de 1 ère année ou en début de 2 ème année.

## Mobilités académiques en France

Vous pouvez partir étudier dans une école partenaire en France, en transfert de crédits ou en double-diplôme, selon certaines conditions :

**Départ en transfert de crédits**: quelques places sont ouvertes chaque année dans des établissements partenaires pour des parcours en substitution de la 3<sup>ème</sup> année ICM (cours + travail de fin d'études). Les candidats font l'objet d'une pré-sélection par Mines Saint-Etienne, mais c'est l'établissement d'accueil qui reste décisionnaire en dernier ressort. Les candidats au départ doivent être capables de défendre leur motivation pour un projet de formation spécifique non disponible dans l'offre ICM. Dans la même logique, il est possible de présenter un projet de candidature pour un parcours diplômant d'un an dans un établissement non partenaire. Là encore, c'est l'année complète de niveau master 2 qui viendra en substitution de la 3<sup>ème</sup> année ICM.

Départ en double-diplôme en France: les postulants aux départs sont pré-sélectionnés selon les mêmes critères que pour un double diplôme international, avec un seuil d'éligibilité identique. C'est l'établissement d'accueil qui confirmera l'admission définitive de chaque candidat. Chaque double diplôme impose un parcours et des conditions de validation spécifiques. Les études sont en général prolongées d'une année.

Conditions financières : certains établissements partenaires n'ont pas accordé d'exemption de droits et frais de scolarité, il y a donc une double inscription à payer pendant deux années.

Nos partenaires pour la mobilité académique en France (réactualisation : octobre 2017)

	Transfert de crédit	Double diplôme
INSTN		X
ISFA - Université Lyon 1		Χ
IFP-SCHOOL		X (également possible après 3A)
ENS Lyon – Master physique		X
ENSAE		Х
EM LYON Programme Grande Ecole	Х	X
ENPC Paris Tech	Х	
ENSTA	Х	
ENTPE	Х	
Telecom EM Programme Grande Ecole	Х	X
ISAE Supaero	Х	
IRUP (Audit financier et contrôle des		Х
comptes)		
Masters IEP Paris		X (uniquement après la 3A)
Toutes écoles réseau IMT	Х	

Plus de renseignements sur les partenariats académiques en France sur la plateforme Campus :

https://campus.emse.fr/course/index.php?categoryid=296

## 2. Destinations partenaires à l'international

L'école ne souhaite pas encourager les départs hors convention, le statut de « free-mover » n'apportant aucune garantie à l'étudiant en mobilité. C'est pourquoi toutes les mobilités académiques sont encadrées par des conventions qui garantissent à tout « exchange student » sélectionné par l'école une dispense de droits d'inscription, un suivi de son parcours d'études et des conditions d'accueil favorables (selon les universités, solutions logement, journées d'accueil, parrainage étudiant, tutorat personnalisé...)

Une liste régulièrement réactualisée des campus partenaires pour la mobilité académique est disponible dans la section « DF-Scolarité ICM/Partir en mobilité académique » sur la plateforme Campus.

https://campus.emse.fr/course/index.php?categoryid=296

#### **Partenariats Erasmus:**

Mines Saint-Etienne est signataire de la Charte Erasmus.

#### Qu'est-ce qu'un échange Erasmus?

Le programme de mobilité d'études **Erasmus +** permet aux établissements signataires d'une convention bilatérale d'échanger des étudiants pour des périodes de 1 à 2 semestres en transfert de crédits simple : les élèves en échange Erasmus valident des crédits ECTS sur le campus d'accueil. Les crédits ECTS validés sont transférés en substitution des crédits ECTS ICM. Les élèves en mobilité n'obtiennent pas le diplôme de leur campus d'accueil. Ils s'acquittent des droits d'inscription uniquement dans leur établissement d'origine. **Cette exemption de droits d'inscription est assortie d'une bourse de mobilité Erasmus correspondant à la durée du séjour.** 

#### 36 conventions Erasmus vous sont ouvertes

Mines Saint-Etienne compte à ce jour 36 conventions Erasmus en cours de validité, dans 15 pays partenaires. Une quinzaine de disciplines d'ingénierie, sciences et sciences sociales sont couvertes. Ces conventions fonctionnant selon un principe de réciprocité, vous rencontrerez sur le campus de Saint-Etienne des entrants internationaux Erasmus, intégrés au niveau master (ICM 2A et 3A).

A noter : chaque convention prévoit un nombre de place limité, non négociable. Certains partenaires n'admettent qu'un étudiant par an sur un seul semestre. Les domaines de spécialité concernés sont souvent restreints aux cours dispensés par une faculté spécifique. Certaines facultés peuvent de plus être restrictives dans l'offre de cours ouverts aux entrants Erasmus. Il est donc indispensable de s'informer au préalable avant de viser un campus, et être prêt à une certaine souplesse en cas de contraintes fortes sur les choix de cours.

#### Quelle langue d'enseignement?

Nos partenaires européens, tous pays confondus, proposent chaque année davantage de cours en anglais. Il est parfois possible de suivre un mix de cours en langue locale et en anglais, ou la totalité des cours en anglais (en Europe du Nord et de l'Est notamment). L'école ne sélectionne pas les sortants sur leur niveau de langue. Par contre, nos partenaires ont chacun leurs exigences en matière de compétences linguistiques. Elles sont toujours clairement indiquées sur leurs pages web dédiées aux échanges académiques internationaux, section Erasmus. Selon les cas, un certificat officiel type TOEFL, ou une simple attestation délivrée par le département des langues de l'école sont requis.



#### Un cadre de mobilité bien spécifique

Le programme Erasmus a été créé en 1987 en vue de contribuer à la consolidation de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur. Il a déjà permis à plus de 3 millions d'étudiants d'étudier dans un Etat membre de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen, de l'Association Européenne de Libre Echange ou dans un Etat en procédure d'adhésion.

Le nouveau programme Erasmus + 2014-2021 visant à renforcer la coopération et l'identité européenne, toutes les mobilités Erasmus sont étroitement encadrées par l'agence Europe Education Formation, qui prévoit notamment :

<u>Un kit administratif de mobilité à compléter avant le départ</u>, comprenant entre autres documents un contrat d'études (learning agreement).

Des tests de langue en ligne avant et après le séjour pour vérifier les progrès accomplis

<u>Une évaluation</u> par chaque partant de la qualité de sa mobilité (préparation, vécu, acquis...) par questionnaire en ligne.

Votre contact Erasmus à Mines Saint-Etienne: Marta TOR, tor@emse.fr bureau E 314

## **Partenariats hors Europe**

Mines Saint-Etienne, adossée à l'Institut Mines Télécom, s'appuie sur un réseau international de **110** partenaires universitaires d'excellence: selon les cas, ces partenariats permettent de coopérer en recherche, en enseignement, et souvent de développer des échanges académiques. Les opportunités de mobilité sont essentiellement réparties en Asie, Amérique du Nord et Amérique Latine. Dans la plupart des cas, les conventions d'échange d'étudiants permettent aux ICM d'accéder à l'ensemble des programmes dispensés par la faculté d'ingénierie du partenaire, avec exemption totale de droits d'inscription. Deux à trois places par campus partenaire sont ouvertes chaque année.



#### Quelle langue d'enseignement?

Majoritairement l'anglais en Asie, le portugais au Brésil, l'espagnol dans le reste de l'Amérique Latine, le français et l'anglais au Canada, avec des variantes selon les campus. Les élèves déjà hispanophones peuvent envisager une adaptation rapide au portugais, moyennant une initiation sérieuse avant leur départ. Il est fortement conseillé d'être initié à la langue locale pour partir étudier au Japon et en Chine continentale. Hong-Kong et Taïwan, plus occidentalisées, sont plus accessibles aux débutants complets en chinois. Les campus partenaires précisent systématiquement sur leurs pages web dédiées aux échanges académiques les niveaux de langue et les justificatifs requis pour être admis en tant qu'étudiant en échange.

#### **Quelle destination?**

Il faut tenir compte de l'offre de spécialités, de la langue d'enseignement, de l'attrait de la zone culturelle, mais aussi de paramètres tels que les liens de certains pays avec l'économie et l'industrie française/européenne ou leurs domaines d'excellence technologique reconnus. Les séjours dans les pays dits émergents d'Asie et d'Amérique du Sud sont particulièrement valorisés par certaines entreprises. De même, avoir été capable d'étudier dans une seconde langue étrangère autre que l'anglais sera considéré comme un plus. En bref, partir étudier hors des sentiers battus pourra s'avérer non seulement très riche en termes d'expérience personnelle mais également valorisable auprès des recruteurs.

Certains paramètres plus personnels mais tout aussi importants sont à prendre en compte au moment de vos choix : attrait culturel, coût du trajet et de la vie sur place, sécurité, conditions

climatiques et sanitaires. Vivre une expérience internationale, c'est assurément sortir de sa zone de confort, mais certainement pas s'exposer à des risques inconsidérés.

Pour une information en temps réel sur les risques pays :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

#### Quel soutien financier?

Pas de bourse Erasmus pour les départs hors Europe, mais les bourses de mobilité régionale EXPLORA'SUP assurent le relais. D'autres financements peuvent venir en complément selon la destination.

## Partir en stage dans une université partenaire

Pour rappel, l'autre modalité de validation du quitus international est le stage à l'étranger, en entreprise ou au sein d'une équipe de recherche universitaire. Vous pouvez vous appuyer sur le vaste réseau de partenaires internationaux de Mines Saint-Etienne et de l'Institut Mines Telecom pour rechercher un stage dans un laboratoire de recherche sur un campus à l'étranger. Contrairement aux échanges étudiants en transfert de crédit, il n'y a pas de places réservées pour les élèves stagiaires chez nos partenaires. Il appartient donc à chacun de repérer le(s) campus et les équipes de recherches et de faire une véritable démarche de candidature. L'appui du service des stages et d'enseignants-chercheurs impliqués dans des collaborations avec les campus ciblés seront un plus pour mener à bien ce type de recherche. Comme pour tout stage, une fois l'équipe d'accueil et le sujet trouvé, il faudra trouver un tuteur école et remplir les formalités administratives requises par le service des stages (fiche d'identification, convention). Un stage non-rémunéré est éligible à une bourse EXPLORA'SUP, tout comme une mobilité académique.



## 3. Calendriers et procédures

## Calendrier pour un départ en mobilité académique S7

•S5 Septembre : Information générale promotion entrante

• S5 Novembre: Forum de la mobilité internationale

•S5 Novembre-décembre : Affinement du projet, décision de déposer des voeux... ou de ne pas partir.

• S6 Janvier: remise de 3 voeux classés par ordre de préférence

•S6 Février : Simulation de répartition sur les destinations

•S6 Février-Mars: Derniers arbitrages et auditions pour départager les candidats sur destinations trop

•S6 Mars à Mai : Nomination des élèves sélectionnés auprès des partenaires et dépôt des dossiers. Dossiers de candidature

• S6 Mai à Juillet: Confirmation d'acceptation par les universités partenaires

•S7 entre Juillet et début Mars : cours et examens sur le campus partenaire.

•S8 : retour obligatoire pour le début du Défi Sociétal. Transfert des crédits validés au S7 et clôture des dossiers de bourses de mobilité.

## Procédure de sélection et répartition pour les mobilités S7

## Qui est éligible?

Toute candidature déposée dans les règles et dans les temps est éligible, sauf problème majeur de comportement ou d'engagement dans les études (dont absentéisme). Quelques partenariats exigent en plus un seuil GPA minimal.

#### Combien d'élèves par destination ?

3 élèves maximum par campus partenaire pour une répartition optimale sur les destinations, parfois moins quand la convention le prévoit. Le nombre de places ouvertes sur chaque campus est précisé au moment de l'appel à candidatures.

#### Comment s'effectue la répartition des candidatures sur les destinations ?

Elle s'effectue de manière à maximiser le nombre de départs en satisfaisant autant que faire se peut les vœux classés en premier: une première simulation d'affectation est envoyée aux élèves, qui peuvent réajuster leurs vœux, s'organiser entre eux pour les destinations fortement concurrentielles. En fonction des retours et propositions des candidats suite à ce premier tour, la DF propose une dernière simulation. Ces étapes intermédiaires n'engagent pas encore l'école vis-à-vis des élèves.

#### Peut-on demander à défendre son dossier ?

Les élèves n'ayant pas obtenu leur vœu 1 peuvent demander à être mis en concurrence lors d'une audition. Choisir de se soumettre à cette procédure implique de se désister de tous ses autres vœux.

Après les auditions, les candidats non retenus peuvent reporter leur choix sur une autre destination non saturée si le jury estime que le projet présenté était cohérent et argumenté.

Procédure détaillée en annexe p 25 (il est indispensable d'en prendre connaissance avant la remise des vœux de départ S7 en janvier de la 1A).

#### Que se passe-t-il après cette phase de sélection?

Une liste définitive des partants par destinations est adressée aux élèves début mars. **Ceux-ci sont alors considérés comme définitivement engagés au départ.** L'école contacte les campus partenaires et gère le premier contact avec les élèves sélectionnés (phase de « nomination »). Ceux-ci peuvent ensuite finaliser leurs démarches de candidature auprès du partenaire avec l'aide du Pôle international de la DF.

#### Est-on certain de partir une fois la phase de sélection interne passée ?

Dans 98% des cas oui, car les places sont réservées chez nos partenaires. Un élève défaillant (comportement, risque de redoublement) peut cependant se voir contraint de renoncer à son départ par le Comité des Etudes de fin de semestre. Par ailleurs, l'école n'est pas responsable d'éventuels manquements d'un élève au moment du montage de son dossier. Il appartient à chaque partant de suivre les consignes données par l'école et le campus d'accueil et de fournir tout document requis dans les délais.

Seule la lettre d'acceptation définitive envoyée par le campus d'accueil garantit un départ effectif.

Affectations « de secours » : étant donnée la densité du réseau de partenaires internationaux de l'école et la multiplicité de nos interlocuteurs, un partenariat peut s'avérer défaillant. Les élèves se voient alors proposer une destination alternative, si possible dans des conditions se rapprochant de leur affectation initiale (zone géographique, langue d'enseignement, domaine de spécialité).



## Calendrier pour un départ en double-diplôme

- S6/S7 Réunions d'information spécifiques DD
- S7 Entretiens individuels de motivation

Sélectio

- S8 Dépôt des projets à la DFE en janvier
- S8 1er avis du jury de sélection en février: autorisation de dépôt de candidature en DD: OUI/NON. Si nécessaire, auditions pour départager les candidats pré-sélectionnés et les repartir sur les partenariats.

Dépôt des andidatures

- •S8 Mars à juin: Envoi des dossiers de candidature
- S8 Juin : Confirmation définitive de l'autorisation de départ par le Comité des Etudes
- S8 Mai à juillet : Sélection finale effectuée par les partenaires.

Départs en DD

- •\$9 Août à octobre: Début du cursus dans l'établissement partenaire (France, Europe, Corée, Chine, Amérique du Nord)
- \$10 Février à avril : Début du cursus dans l'établissement partenaire (Japon, Amérique Latine). Les élèves partant au \$10 sont présents à Mines Saint-Etienne pendant le \$9.

# Procédure de sélection pour les projets de double-diplôme (France et international)

Rappel: Un double-diplôme n'est pas une mobilité académique comme les autres. Il engage l'étudiant sur la durée (de 1 à 3 semestres de prolongation d'études, soit, pour certains DD internationaux, deux années d'expatriation). Il l'engage également en termes d'excellence académique. L'étudiant sélectionné par son école doit être capable de mener à bien son projet d'études. Il est l'ambassadeur de son établissement d'origine sur le campus d'accueil, et de ce fait, le garant de la pérennisation du partenariat. Enfin, l'étudiant doit se plier aux contraintes de validation du diplôme de l'établissement partenaire (dans de nombreux cas par exemple, obligation d'effectuer le projet de fin d'études sur le campus d'accueil, au sein d'une équipe de recherche locale).

#### Dispositif de sélection :

Courant S9, après une réunion d'information collective dédiée aux double-diplômes, le candidat remet à la DFE-Mobilité académique une présentation argumentée de son projet, assortie de toutes les pièces complémentaires qu'il jugera utile. Il est possible de cibler jusqu'à 3 destinations, classées par ordre de préférence. Le dépôt du dossier est l'occasion d'un entretien de motivation et d'une vérification de l'éligibilité du candidat.

Les dossiers de demande de départs en DD sont examinés par un jury de sélection.

**Eligibilité pour dépôt de candidature de DD**: Le jury rend une décision motivée prenant en compte les résultats académiques, le parcours individuel et la progression de chaque candidat, mais un GPA minimum de 3 sur deux ou trois semestres de cursus ICM est requis pour franchir cette étape.

Sélection par destinations: Les campus partenaires acceptent 2 à 3 dossiers de candidature par année. Certains d'entre eux fixent un seuil minimal d'admissibilité en termes de GPA. En cas de candidatures éligibles trop nombreuses, la répartition des candidatures sur les destinations sera effectuée sur critères purement académiques. Des auditions pourront être organisées pour départager les candidats dont les GPA sont équivalents.



## 4. Vademecum du transfert de crédits (S7)

#### Combien de crédits faut-il valider sur le campus d'accueil pendant le semestre 7?

La réponse dépend de la durée du séjour et de la date de fin de mobilité. Il faut en fait valider au minimum l'équivalent de ce qui aurait été validé à l'école sur la même période, déduction faite des crédits de langue vivante, qui sont octroyés d'office.

Les crédits validés dans le système ECTS sont réintégrés tels quels (1 crédits campus d'accueil = 1 crédit ICM). Ce système est utilisé dans la quasi-totalité des établissements européens. Dans les autres cas, l'école applique un taux de conversion spécifique par pays, voire parfois par établissement. Ces taux vous seront indiqués au moment de l'élaboration de votre plan d'études (en cas de doute sur une équivalence, on considère la charge de travail standard d'un élève sur le campus pendant un semestre, et le volume d'heures en présentiel de chaque cours pour rétablir un taux de conversion réaliste).

Il est recommandé de prendre un peu de marge au moment du choix des cours, pour sécuriser un nombre minimal de crédits validés. Beaucoup d'élèves choisissent un ou deux cours supplémentaires. En cas de crédits manquants, le comité des études statue sur les conditions de validation du semestre de mobilité et décide d'une éventuelle prolongation de scolarité ICM.

#### Focus plan d'études

Vous pouvez choisir un mix de plusieurs disciplines d'ingénierie, des sciences, du management et des sciences sociales, ou vous concentrer sur une discipline principale en équivalence de la Majeure 1. Vous pouvez aussi vous faire plaisir avec des cours supplémentaires déconnectés de l'ingénierie, mais l'école ne validera pas vos crédits de sports, d'art, ni de langues vivantes. Ces éventuels crédits d'ouverture viennent donc en surplus de vos crédits obligatoires. Votre plan d'étude sera obligatoirement validé par un tuteur pédagogique avant votre départ de l'école. Il vous appartient de solliciter un enseignant-chercheur compétent dans la dominante choisie. C'est également lui qui validera votre plan d'étude définitif après l'arrivée et l'inscription aux cours sur le campus d'accueil.



#### 5. Financer votre mobilité internationale

Pour une mobilité d'études Erasmus dans un pays de l'Union Européenne ou pays associé au programme Erasmus+:

Bourses d'un montant de 150 à 200 € mensuel selon les pays, à cumuler éventuellement avec une bourse régionale EXPLORA'SUP (en fonction de la dotation annuelle de l'école). Les stages effectués au sein d'un laboratoire de recherche universitaire sont également éligibles pour cette bourse de mobilité Erasmus+ dite « d'études ».

Tout élève-ingénieur peut prétendre à un financement Erasmus et EXPLORA'SUP, <u>sans condition de ressources ou de nationalité</u>. Chacun est éligible pour une seule bourse de mobilité d'études Erasmus au cours de son cursus. Si la dotation régionale annuelle le permet, un élève peut bénéficier d'une deuxième bourse EXPLORA'SUP au cours de sa scolarité, mais les primo-partants sont prioritaires.

#### Pour un départ hors-Europe :

Bourses EXPLORA'SUP (forfaits calculés sur la base de 95€ par semaine + bonification pour les élèves boursiers sur critères sociaux ou porteurs de handicap). Les montants attribués sont tributaires de la dotation régionale annuelle et du nombre de projets à financer. Réajustés chaque année, ils ne couvrent en général pas la durée réelle du séjour. Il est en théorie possible d'obtenir deux financements EXPLORA'SUP au cours de sa formation, mais les primo-partants restent prioritaires.

Tout élève-ingénieur régulièrement inscrit peut prétendre à un financement EXPLORA'SUP, sans condition de ressources ou de nationalité. Les ressortissants internationaux ne pourront cependant pas obtenir de financement pour une mobilité dans leur pays d'origine.

#### Pour les mobilités au Brésil, en Argentine et au Mexique:

Les programmes intergouvernementaux BRAFITEC, ARFITEC et MEXFITEC peuvent vous permettre d'obtenir des bourses conséquentes (de 1.000 à 1.500€), cumulables avec la bourse EXPLORA'SUP.

Les programmes FITEC ont pour mission de soutenir l'acquisition des compétences interculturelles et l'ouverture professionnelle internationale des élèves-ingénieurs français, brésiliens, argentins et mexicains, notamment au moyen d'échanges académiques et de stages. Toutes les mobilités en direction de ces pays ne bénéficieront pas de ces bourses, qui sont octroyées en nombre limité, mais il est toujours possible de se renseigner et de monter un dossier.

#### Contacts FITEC:

Brésil: Prof Ana CAMEIRAO, cameirao@emse.fr

Argentine: Prof Jérôme MOLIMARD, molimard@emse.fr

Mexique: Prof Mihaela MATHIEU, <u>mathieu@emse.fr</u>

#### Pour les mobilités professionnelles internationales (stages) :

Les élèves effectuant un stage non-rémunéré à l'étranger sont également éligibles à une bourse régionale EXPLORA'SUP. Comme pour les bourses pour mobilités académiques, les montants attribués sont tributaires de la dotation régionale annuelle et du nombre de projets à financer.

L'obtention de ces bourses gérées par l'école implique le respect d'une procédure, d'un calendrier, ainsi que la communication de certificats de présence et de fin de séjour, la rédaction de rapports, etc... Ces détails vous seront rappelés en temps utile, il est impératif de s'y conformer.

#### Autres sources de financement :

Grâce aux dons des alumni ICM, la Fondation ICM finance chaque année des projets de mobilité internationale sélectionnés sur dossier (appel à candidature annuel relayé par la DF).

Chacun est par ailleurs libre de cumuler les bourses obtenues par l'intermédiaire de l'école avec d'autres bourses (Conseil Général du département d'origine, Rotary Club, bourse d'ambassade...).

Attention: Certaines destinations permettent de vivre avec des budgets serrés (Inde, Taiwan), d'autres restent au fil des années toujours aussi onéreuses (Europe du Nord, Grande-Bretagne...). Certaines bourses étant versées très tardivement, il est prudent de prévoir un peu de trésorerie en conséquence, le cas échéant en souscrivant un prêt étudiant pour assurer le relais pendant les premières semaines. L'Association des anciens élèves ICM peut également octroyer des prêts d'honneur.



## 6. Démarches administratives et sécurité

Un départ en scolarité extérieure implique quelques démarches incontournables :

**Ré-inscription anticipée** auprès du service scolarité de la DFE avant le départ en mobilité, le cas échéant renouvellement de demande de bourse sur critères sociaux (le statut de boursier peut être maintenu pendant la mobilité, dans la limite de la durée maximale prévue sur l'ensemble du cursus).

#### Couverture santé:

Vous partez en Europe (UE+ Espace Economique Européen) :

Demandez la Carte Européenne d'Assurance Maladie(CEAM) à votre centre de sécurité sociale au plus tard un mois avant votre départ. Cette carte est valide pendant une année, mais limitée à l'affiliation universitaire en cours. En principe cette carte dispense de l'avance de frais, mais les conditions sont spécifiques à chaque pays. Il faudra le cas échéant veiller à garder tous vos justificatifs de dépense de santé pour obtenir un remboursement au retour.

#### Vous partez au Québec :

Demandez le formulaire Q106 à votre caisse de sécurité sociale (attention, une partie doit être validée par l'école).

Reste du monde :

La sécurité sociale française n'a pas d'accord avec votre pays de destination, mais vous aurez la possibilité de faire une demande de remboursement à votre retour. Certains établissements d'accueil exigent une assurance santé au moment de l'inscription ou imposent leur propre système, plus ou moins onéreux. Il convient donc de se renseigner soigneusement sur les modalités de couverture sociale du pays d'accueil.

#### Assurance responsabilité civile, assurance rapatriement :

Il est vivement recommandé aux partants de disposer d'une assurance RC valable dans le pays d'accueil, ainsi que d'une garantie rapatriement sanitaire. Dans certains cas il s'agit d'une obligation (mobilités Erasmus).

A noter: Un rendez-vous avec votre conseiller à la banque vous permettra de vérifier si les assurances comprises avec votre carte incluent des services valables à l'étranger. Inutile de payer deux fois pour la même prestation!

En résumé : il faut se renseigner au plus tôt auprès de son centre sécurité sociale, de sa mutuelle et/ou de son assureur afin de vérifier les garanties offertes en fonction du pays et du type de mobilité. En matière de frais de santé, le reste à charge après remboursement par la sécurité sociale française peut être très important, y compris en Europe. Il sera peut-être utile de souscrire des garanties appropriées auprès d'une mutuelle étudiante ou d'un assureur privé afin de bénéficier de modalités de remboursement correctes.

#### Documents d'identité, visas

Vérifiez les documents de voyage requis (carte nationale d'identité, passeport, visa) pour l'entrée et le séjour dans votre pays de destination auprès de l'ambassade ou du consulat de ce pays en France. S'agissant du passeport, certains pays exigent une validité minimum. La présentation de la lettre officielle d'acceptation dans l'université d'accueil est souvent requise pour entamer les démarches d'obtention du visa.

Au sein de l'Union européenne (UE), la carte nationale d'identité en cours de validité est suffisante pour voyager, sauf pour les non-ressortissants européens. Ceux-ci doivent être particulièrement attentifs aux démarches d'obtention de visa imposées par le pays de destination, ainsi qu'aux contraintes liées au renouvellement de leur titre de séjour en France . Hors UE, la plupart des Etats exigent un passeport valide plusieurs mois après la date prévue de retour en France. Adressez-vous en temps utile à votre préfecture pour son renouvellement éventuel.



#### Sécurité : à faire, à ne pas faire une fois sur place !

Pour votre sécurité, il est recommandé de vous faire référencer auprès de l'ambassade (si vous séjournez dans la capitale) ou du consulat de France de votre ville d'accueil (dispositif Ariane de recensement et d'information des ressortissants français).

En qualité de personne majeure, votre responsabilité civile ou pénale peut être engagée. Il faut donc être d'une grande vigilance quant au cadre juridique (lois) et observer les bonnes pratiques en vigueur (us et coutumes) dans votre pays d'accueil afin de ne pas vous exposer à des mésaventures plus ou moins lourdes de conséquences.

### 7. Vos interlocuteurs

#### **DF - Pôle international**

Responsable du pôle : Paul WHEAL wheal@emse.fr

Coordinatrice mobilité sortante : Elisabeth GOUTIN-BURLAT goutin@emse.fr

Gestionnaire Erasmus: Marta TOR tor@emse.fr

Gestionnaire mobilité sortante : Isabel DA SILVA dasilva@emse.fr

#### DF -Pôle scolarité ICM

La scolarité reste un interlocuteur important en amont, pendant et après votre mobilité. N'oubliez pas de transmettre tous les documents requis au départ et au retour.

#### Dans votre promotion:

Un(e) référent(e) pour la mobilité académique a été désigné(e) parmi vos représentants élus, renseignez-vous auprès de votre président(e) de promotion. Il/Elle est le garant de la bonne communication entre élèves et école sur toutes les problématiques liées à la mobilité.

#### Des experts pays pour vous orienter :

#### Expertise culturelle, connaissance des partenaires et des programmes de mobilité spécifiques ->

Espagne, Colombie, Chili: Carmen ACOSTA acosta@emse.fr

Argentine: Prof Jérôme MOLIMARD molimard@emse.fr

Brésil, Portugal: Prof Ana CAMEIRAO cameirao@emse.fr

Mexique: Prof Mihaela MATHIEU mathieu@emse.fr

Japon, Corée: Prof Woo-Suck HAN <a href="mailto:han@emse.fr">han@emse.fr</a>

Taïwan: Prof Jakey BLUE <a href="mailto:lan@emse.fr">lan@emse.fr</a>

Déléguée au développement international, référente IMT pour le Brésil : Florence GRANGER

granger@emse.fr

#### **Expertise scientifique:**

Les tuteurs pédagogiques qui signent vos plans d'études seront les meilleurs conseillers. En cas de souci au moment de votre inscription effective aux cours sur le campus d'accueil, ils peuvent intervenir auprès de l'université partenaire comme garants de vos acquis et de votre niveau. C'est avec eux qu'il faudra échanger au sujet de toute modification de votre plan d'études avant transmission du nouveau programme à la scolarité.

#### **Etablissements partenaires:**

Vous pouvez les contacter de votre propre initiative pendant la phase d'information (en général, les services concernés sont les Office of International Affairs/Relations, division Student exchange. Certains partenaires ne répondent pas aux élèves tant qu'ils n'ont pas reçu un avis officiel de nomination. Dans ce cas, l'école joue les intermédiaires pour obtenir les informations souhaitées, n'hésitez pas à contacter l'équipe mobilité.

Les promotions ICM précédentes: les élèves qui vous ont précédé sur les campus d'accueil sont devenus experts, ils pourront vous faire partager leur expérience et vous donner les tuyaux qui rendent la vie plus facile (vous avez accès aux listes des sortants par promotion, à leurs plans d'études et à leurs retours d'expériences, mis à disposition sur la plateforme Campus).

Les entrants internationaux présents à l'école: Mines Saint-Etienne accueille chaque année une centaine d'élèves de niveau master en cursus ICM, ISMIN, dans les masters recherches, sans compter les doctorants. Représentant souvent plus de 20 nationalités, ils sont issus de nos campus partenaires et pourront vous aiguiller dans votre recherche d'informations sur votre futur campus et plus largement sur votre pays d'accueil.

## 8. Outils pour préparer votre mobilité :

#### **Ressources online**

→ Plateforme Campus, section «Pôle international »

#### https://campus.emse.fr/course/index.php?categoryid=296

#### Informations régulièrement mises à jour :

**Par promotion** : consignes, procédure et calendrier, prochains rdv mobilité à l'emploi du temps, présentations projetées en amphi d'information.

**Pour tous** : liste des destinations ouvertes à la mobilité académique, en transfert de crédit et en double-diplôme, listes des élèves en mobilité par promotion, plans d'études de tous les sortants, informations sur les bourses.

#### Egalement disponibles sur la plateforme Campus :

Rapports de fin de séjour rédigés par tous les élèves partis en mobilité académique depuis 2014.

#### **Liens utiles**

#### Pour en savoir davantage

- sur les mobilités des étudiants de la région Auvergne-Rhône-Alpes : http://www.rhonealpes.fr/830-rapports-blogs-et-contacts-explo-ra-sup.htm
- sur le programme Erasmus : http://www.generation-erasmus.fr/
- sur les conditions d'entrée et de séjour, les points de vigilance, la sécurité, par pays : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/, rubrique conseils aux voyageurs
- sur votre couverture santé:

http://www.ameli.fr/ http://www.smerra.fr

http://www.lmde.fr

et pour les démarches couverture santé à effectuer, pays par pays : http://www.cleiss.fr

#### **ANNEXE**

#### Procédure détaillée de répartition sur les destinations pour les départs en S7

La procédure doit permettre de répartir un nombre important d'élèves (une cinquantaine, chiffre constaté en 2015 et 2016) sur un nombre important de destinations. Elle se déroule en plusieurs étapes :

- collecte des demandes initiales
- premier examen des demandes et premier retour sur les candidatures
- réponse des élèves : acceptation/demande de mise en concurrence
- organisation des jurys de sélection
- affectation des élèves non retenus par les jurys

#### **Etape 1: Demandes initiales**

Les élèves envisageant une mobilité au S7 doivent déposer (début janvier) une demande de mobilité en se positionnant sur au maximum 3 destinations.

Il est de la responsabilité des élèves de vérifier au préalable que les destinations qu'ils demandent leur ouvrent le domaine spécialité qui les intéresse. Ils sont également informés des destinations très concurrentielles l'année précédente. Le nombre de départs possibles sur chaque destination est également communiqué. (Attention : ce nombre peut varier d'une année à l'autre, il peut même être modifié en cours de procédure par le partenaire ; l'école ne peut être tenue pour responsable de ces changements).

#### Etape 2 : Premier examen des candidatures et premier retour

Un premier examen est effectué par la DFE. Cet examen répète les traitements suivants :

- Pour chaque destination est calculé le nombre de demandes (indépendamment de la position du vœu), ce qui permet d'établir des destinations pour lesquelles le nombre de demandes (global) est inférieur au nombre de places disponibles: ces destinations sont alors classées dans la catégorie « destination garantie ».
- 2. Pour chaque élève ayant au moins une demande sur une destination garantie, on ne conserve que la demande garantie la mieux classée et on supprime toute demande sur les destinations moins bien classées (qu'elles soient garanties ou non), ce qui permet de diminuer le nombre total de demandes sur ces destinations.
- 3. On reprend la procédure à l'étape 1 jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de modification.
- 4. On recommence la procédure en considérant cette fois-ci des couples, voire des triplets de destinations : on regarde si le nombre global de demandes sur le couple (ou le triplet) de destinations est inférieur au nombre global de places sur le couple (ou le triplet). Si oui, alors le couple (ou le triplet) de destinations est « globalement garanti » et permet d'éliminer les destinations moins bien classées. Par exemple :
  - Guillaume demande en vœu 1, 2 et 3 Berlin, Hamburg, Taïwan ;
  - Séverine demande en vœu 1,2 et 3 Berlin, Hamburg, Buenos Aires;
  - il y a 1 place sur chacune des destinations Berlin et Hamburg;
  - aucun autre élève ne demande Berlin ou Hamburg;
  - alors on peut affirmer que la paire de destinations Berlin/Hamburg permettra de placer Guillaume et Séverine, et les vœux inutiles sur Taiwan et Buenos Aires sont éliminés.
- 5. On reprend la procédure à l'étape 1 jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de modifications.

Une fois cet algorithme terminé, un algorithme d'affectation optimale (voir le cours 1A de recherche opérationnelle) est utilisé pour établir une proposition de répartition (s'il y a plusieurs répartitions ayant la même « satisfaction globale », une randomisation est utilisée pour établir la proposition retenue).

L'ensemble des résultats (destinations garanties, tableau modifié après élimination des vœux inutiles, proposition de répartition) est communiqué aux élèves qui doivent répondre à la proposition d'affectation.

#### Etape 3 : Réponses des élèves

#### Chacun peut:

- accepter définitivement une destination garantie faisant partie de ses vœux (que cette destination soit son premier vœu ou non); ses autres vœux encore actifs sont donc éliminés;
- ou bien demander à être mis en concurrence sur une destination non garantie ; ce choix a pour conséquence d'annuler (au moins dans cette phase) ses autres vœux ; il ne peut par ailleurs y avoir qu'une seule destination mise en concurrence.

Le cas échéant, les vœux éliminés (par acceptation définitive ou par demande de mise en concurrence) permettent de garantir de nouvelles destinations. Les élèves concernés sont informés au fur et à mesure et le tableau est mis à jour.

Au fur et à mesure des demandes de mise en concurrence, les élèves en compétition sur la même destination sont également informés. Ils peuvent alors se concerter pour évaluer leurs motivations respectives, leurs possibilités de parcours alternatifs... et d'eux-mêmes modifier leur réponse.

Le cas idéal est celui où chacun accepte la proposition qui lui est faite par l'algorithme de répartition optimale ; par construction, cette répartition est « réalisable » et le processus est alors terminé...

#### Etape 4 : Jurys de sélection

S'il reste une ou plusieurs destinations avec un nombre de demandes de mise en concurrence supérieur au nombre de places, un jury de sélection est mis en place par destination. Le format est court : chaque élève dispose de 5 minutes d'exposé (sans support), suivi de 5 minutes de questions.

A l'issue de ces auditions, le jury établit la liste des élèves retenus sur cette destination (le jury n'est pas tenu de motiver ses décisions).

#### Etape 5 : Cas des élèves non retenus par les jurys de sélection

Les élèves non retenus, sauf en cas d'opposition du jury, peuvent se replier sur une destination encore non saturée (faisant partie de leurs vœux initiaux ou non).

Ils peuvent aussi renoncer définitivement à leur projet de mobilité S7.

#### Etape 6 : Validation par le comité des études des autorisations de départ

A l'issue de cette procédure, les autorisations de départ sont validées formellement par le comité des études. Les élèves sont définitivement engagés dans leur projet de mobilité, et peuvent entamer les démarches de constitution des programmes d'études, de recherche de tuteur de mobilité, de constitution des dossiers de candidature auprès des institutions partenaires. Ce n'est qu'en cas de circonstance exceptionnelle qu'un élève, à ce stade, peut renoncer à sa mobilité.

#### A NOTER:

- Il est contre-productif de ne déposer qu'un seul vœu. En cas de concurrence sur la destination demandée, l'élève qui n'a déposé qu'un seul vœu ne sera pas sélectionné.
- Ajustements entre élèves : une permutation de gré à gré est possible. Les élèves qui se sont mis d'accord pour échanger leur destination doivent informer la DFE de façon conjointe.

**NOTES** 

## Contact : DF - Pôle International



Les photos nous ont été transmises par des élèves ICM en mobilité aux quatre coins de la planète entre 2013 et 2017.

Merci à eux!